

9 octobre 2019



Révision SAGE Estuaire de la Loire

Commission « qualité des eaux littorales »



Ordre du jour

- 
- 1. Rappel du calendrier et des 1^{ères} étapes de la rédaction**
 - 2. Portée juridique et contenu du SAGE**
 - 3. Présentation/discussion de dispositions et des règles**
 - 4. Autres remarques des membres de la commission**
 - 5. Prochaines étapes**
- 



Rappel du calendrier et des 1^{ères} étapes de la phase de rédaction



Révision du SAGE Estuaire de la Loire : un projet concerté

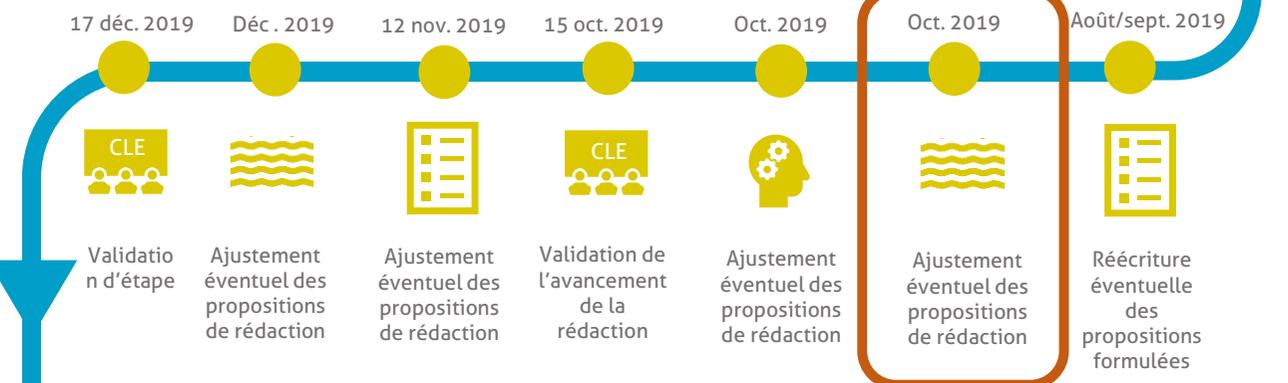
RÉFLEXION STRATÉGIQUE

Concertation et échanges autour du SAGE de 2009, des pistes identifiées dans l'état des lieux et le diagnostic 2018 et des ambitions de la CLE pour le SAGE révisé.



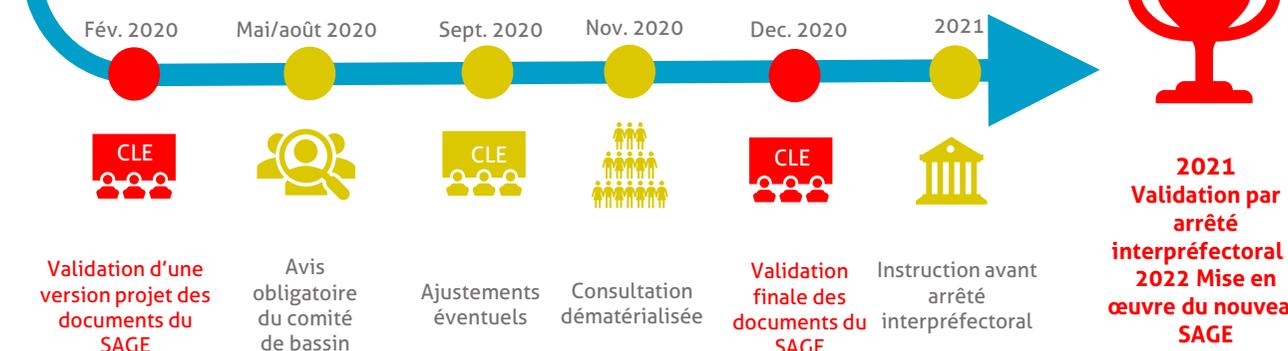
RÉDACTION

Rédaction des différents documents du SAGE : PAGD, règlement, atlas cartographique, évaluation environnementale.



DERNIÈRES VALIDATIONS

Consultations réglementaires et ultimes ajustements.



Acteurs associés



Commission locale de l'eau



Équipe technique du SYLOA

Coordination de la démarche



Commissions thématiques - Elus et techniciens -

Communes, structures référentes, syndicats de bassin versant, EPCI, acteurs de l'eau, services de l'Etat, Agence de l'eau.



Comité technique - Techniciens -

Membres du Syloa, syndicats de bassin versant, Agence de l'eau, services de l'Etat, acteurs économiques, associations et personnes qualifiées.



Comité de relecture - Elus et techniciens -

Agence de l'eau, services de l'Etat, acteurs économiques, élus, associations, et, en fonction des thématiques, personnes qualifiées.



Consultation des instances

Région, Départements, chambres consulaires, communes et leurs groupements compétents, Conseil maritime de façade, comité de bassin, EPTB, CLE des SAGE voisins.



Grand public



Préfectures



SYLOA
syndicat Loire av

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
AGIR ENSEMBLE POUR L'EAU

1^{ères} étapes de la phase de rédaction

- ❑ **Juillet-août : rédaction « v0 » PAGD et règlement sur la base de la stratégie validée par le CLE le 3 juillet 2019 (SYLOA, SCE, Paillat-Conti&Bory)**

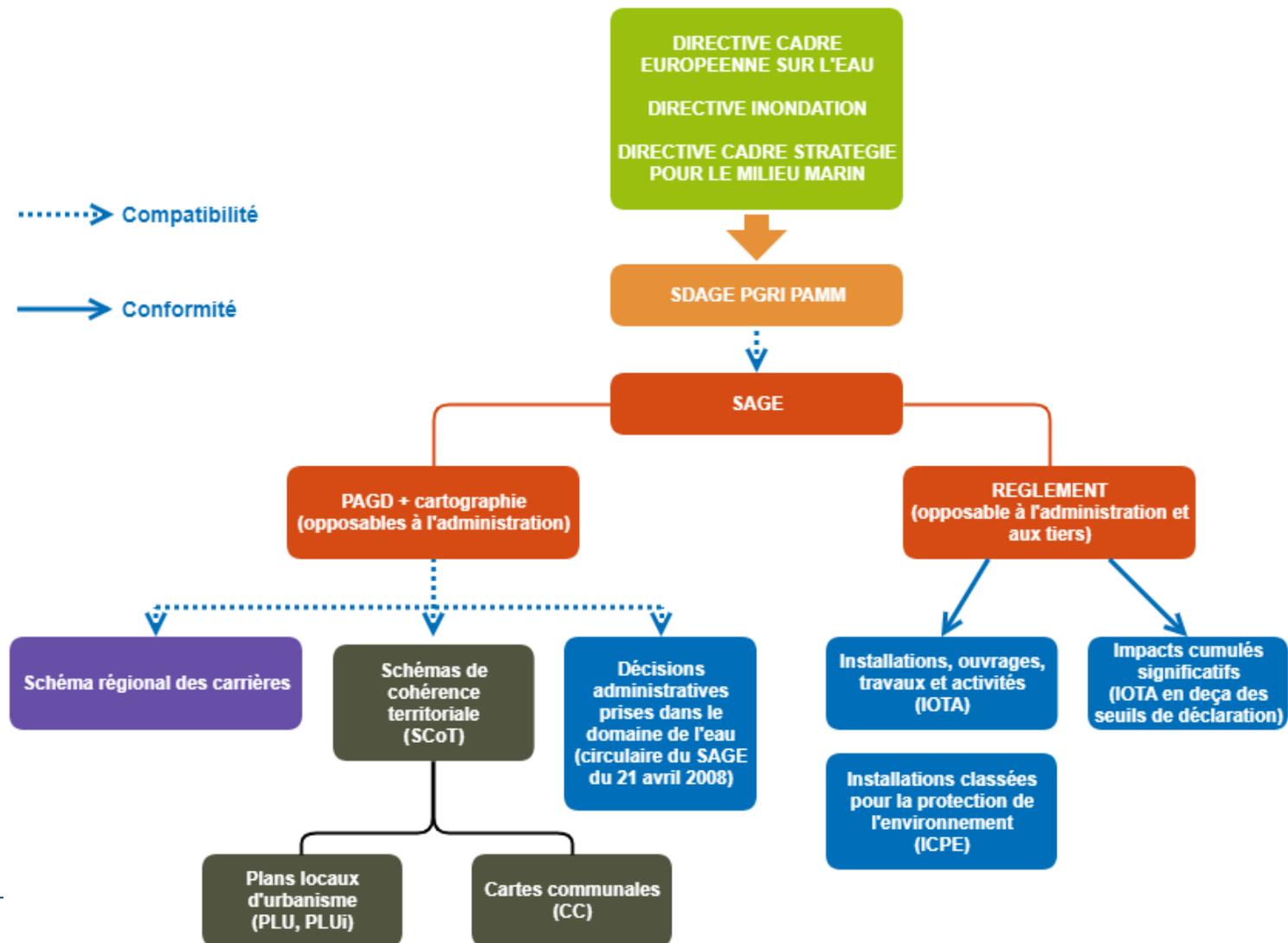
- ❑ **Août-Septembre : rédaction « v1 » avec les comités de rédaction**
 - Comité de rédaction « qualité des eaux littorales » le 19 septembre 2019
 - Composition du comité de rédaction : AELB, DDTM, CD44, DREAL, CA + SYLOA, SCE, Paillat-Conti&Bory



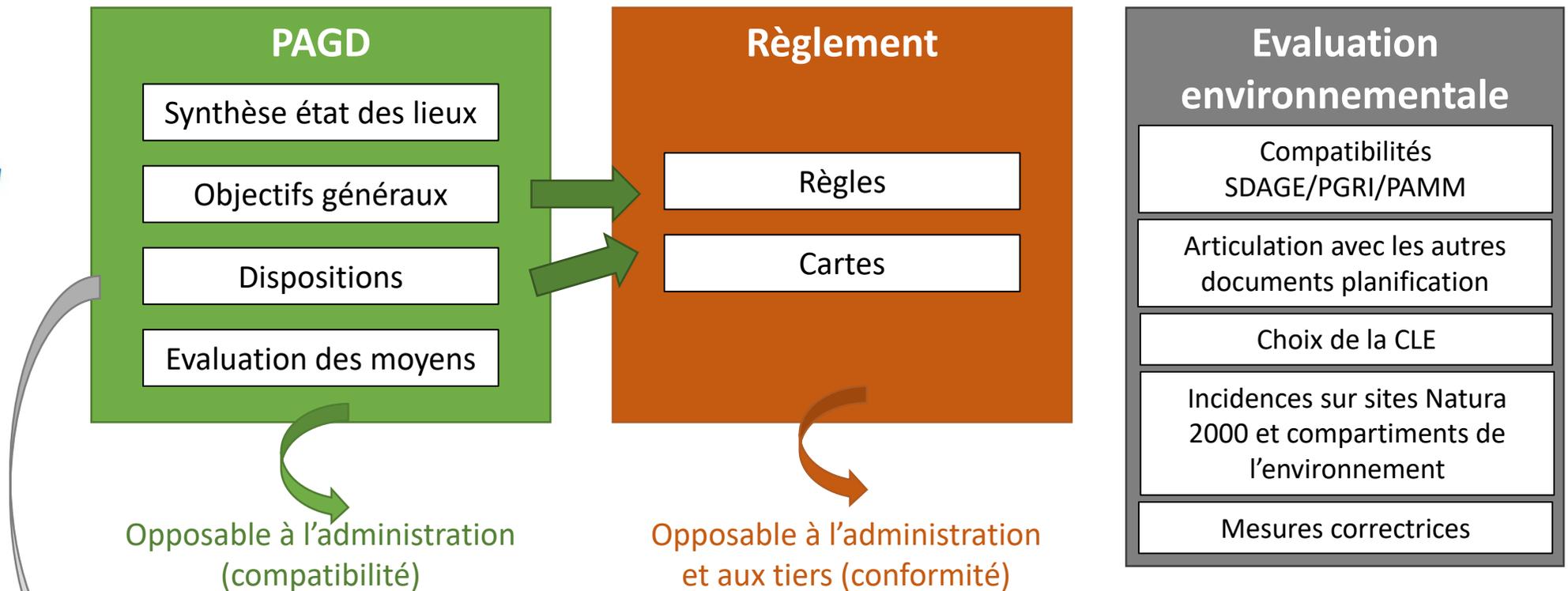
Portée juridique et contenu du SAGE



Portée juridique du SAGE



Contenu du SAGE



- Recommandations/incitations : connaissance, sensibilisation, actions...
- Demandes de compatibilité : documents urbanisme, décisions domaine de l'eau (contrats territoriaux, dossiers loi sur l'eau...)



Présentation/discussion de dispositions et des règles



Objectifs et orientations

Objectifs généraux du SAGE

- Améliorer la qualité microbiologique afin de satisfaire les usages liés à l'utilisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier la baignade, la conchyliculture, la saliculture et la pêche à pied :
 - Tendre vers une qualité excellente des eaux de baignade de l'ensemble des sites et vers le classement A des zones conchylicoles **et assurer la non dégradation des sites en bonne qualité (cohérence futur SDAGE)**
 - Tendre vers le classement « pêche tolérée » des sites de pêche à pied de loisir, soit 90% des résultats < 1000 Escherichia coli. pour 100g CLI et 100 % des résultats < 4600 Escherichia coli pour 100g CLI
- Comprendre les écarts au bon état chimique **et améliorer la qualité des eaux littorales vis-à-vis des micropolluants**
- **Réduire les flux de nutriments vers les eaux littorales et leurs impacts**
- **Limiter les rejets de déchets (macro et micro) dans les milieux aquatiques**

Objectifs et orientations



□ Orientations

- Améliorer la qualité des eaux littorales
 - Microbiologie
 - Micropolluants
 - Nutriments
 - Limiter les rejets de déchets (macro et micro)
 - Autres atteintes à la qualité des milieux littoraux
- 

Orientation : Améliorer la qualité des eaux littorales

Disposition L1-1 : Poursuivre l'élaboration de profils de vulnérabilité vis-à-vis des risques de contamination microbiologique

- Réalisation de profils de vulnérabilité des sites de baignade, conchylicoles et de pêche à pied sur l'ensemble du périmètre du SAGE (compléments aux profils déjà réalisés)

Disposition L1-4 : Mettre en œuvre une démarche de surveillance régulière et les mesures correctives de la qualité des eaux littorales

- Maintien d'un comité de pilotage en phase de mise en œuvre des profils => communication des résultats de surveillance de la qualité des eaux, alerte des usagers en cas d'épisode de contamination

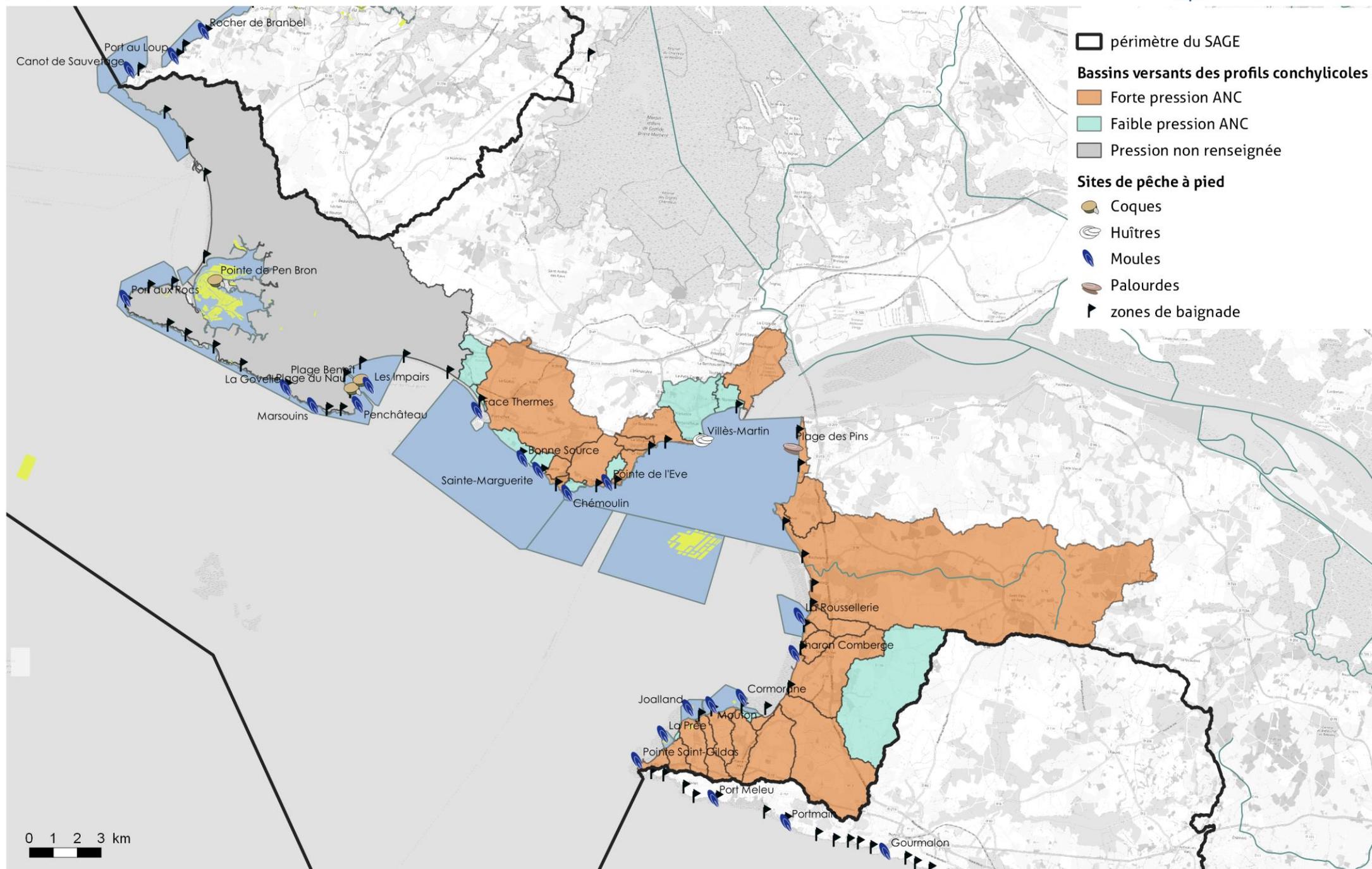
Orientation : Améliorer la qualité des eaux littorales

Disposition L1-5 : Proposer des zones à enjeu sanitaire

- Disposition à adapter selon capacité ou non à produire dès la rédaction une carte de proposition de zones à enjeu sanitaire
- Proposition carte : **bassin côtiers identifiés par le pré-diagnostic des zones conchylicoles et de pêche à pied de loisir + bassins identifiés par Pornic Agglo et Cap Atlantique**



CARTE 22 : SOUS BASSINS VERSANTS CÔTIERS À ENJEU ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



0 1 2 3 km

Orientation : Améliorer la qualité des eaux littorales

Disposition L1-7 : Améliorer la compréhension de la qualité chimique des eaux côtières et de l'estuaire

- **Organismes de recherche et connaissance** => étude origines pollutions micropolluants estuaire et littoral (HAP, métaux, autres polluants synthétiques...), avec identification part locale périmètre SAGE / **basculer dans Estuaire?**

Disposition L1-8 : Sensibiliser sur les risques de contamination chimique des eaux côtières

- Sensibilisation usagers (particuliers, touristes, industriels...) sur les risques de contamination chimique des eaux côtières (microbiologique, chimique...) et bonnes pratiques

Disposition L1-10 : Réduire l'impact des pratiques de carénage sur la qualité des eaux

- Compatibilité des règlements particuliers et généraux de police des ports avec les objectifs du SAGE, **compatibilité des règlements existants ? Quel délai ?**
- Réflexion **par les gestionnaires de ports ?** Pour structurer l'offre d'aires de carénage à l'échelle du territoire du SAGE

Règle 6 : Interdire le carénage des bateaux en dehors des aires équipées

Le carénage, du fait des rejets de contaminants, est interdit en dehors des sites homologués équipés de systèmes de collecte et de traitement des effluents de lavage.

Orientation : Améliorer la qualité des eaux littorales

Disposition L1-12 : Elaborer des protocoles de dragage

- Elaboration par les gestionnaires de ports de protocoles communs limitant l'impact sur les milieux pour les opérations d'ampleur limitée
- **Plus value par rapport à l'enjeu dragage sur le territoire ?**

Orientation : limiter les rejets de déchets dans les milieux aquatiques

Disposition L2-1 : Limiter les rejets de déchets (macro et micro)

- Incitation collectivités à mettre en place de dispositifs pour réduire les rejets de déchets dans le milieu
- Intégration enjeu déchets dans les schémas de gestion des eaux pluviales
- Favoriser les initiatives pour le ramassage régulier
- Disposition à substituer par mention transversale dans volets qualité des eaux douces, estuaire et littoral ?

Disposition L2-2 : Sensibiliser les usagers de la mer et du littoral aux rejets de macro-déchets

- Sensibilisation des différentes catégories d'usagers (professionnels, touristes, plaisanciers...)

Orientation : autres atteintes à la qualité des milieux littoraux

Disposition L2-3 : Sensibiliser les pêcheurs à pied de loisir

- Sensibilisation pêcheurs sur la pression impliquée par leur activité, bonnes pratiques, respect de la réglementation
- **Disposition à intégrer dans le SAGE ?**



Autres remarques de la commission thématique



Prochaines étapes

Prochaines étapes

	Réunion	Date
1ère série commissions	Milieux	1 ^{er} octobre
	Gouvernance	2 octobre
	Quantité/inondation	2 octobre
	Qualité des eaux	7 octobre
	Estuaire	8 octobre
	Littoral	9 octobre
	Bureau	8 octobre
	Comité technique	10 octobre
	CLE	15 octobre
	Bureau	5 novembre
	Comité de rédaction	12 novembre
2ère série commissions	Gouvernance	2 décembre
	Qualité des eaux	3 décembre
	Milieux	5 décembre
	Quantité/inondation	6 décembre
	Littoral	9 décembre
	Estuaire	10 décembre
	Bureau	10 décembre
	Comité technique	12 décembre
	CLE	17 décembre